

Paris, le 27 mars 2024

Madame, Monsieur,

Il ne se passe pas un mois sans que l'Agence de sécurité du médicament et des produits de santé, l'ANSM, n'annonce une tension ou une rupture d'approvisionnement sur un médicament, les plus emblématiques étant celles du paracétamol et de l'amoxicilline. France Assos Santé, Fédération regroupant les associations d'usagers du système de santé, dénonce depuis plusieurs années cet état de fait, qui est contraire à l'article 25 de la déclaration universelle des droits de l'homme.

La Direction Générale de la Santé a présenté sa feuille de route 2024-2027 le 24 février dernier et la synthétise en ces termes : « **Garantir la disponibilité des médicaments et assurer à plus long terme une souveraineté industrielle** ».

La Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole et ses 2 650 associations ne peuvent que saluer cette volonté pour laquelle elles se mobilisent depuis sa création.

A cet effet, il ne faut pas oublier que, depuis 75 ans, y compris lors de la période COVID durant laquelle notre pays a manqué de tout, chaque patient, en tout temps et tout lieu, n'a jamais manqué de sang.

Cependant, si les donateurs de sang bénévoles ont toujours répondu présent, en est-il de même du garant de notre système de santé : l'ETAT ?

Depuis plusieurs années, les patients doivent subir un contingentement et des priorisations des médicaments dérivés du plasma, et plus particulièrement des immunoglobulines.

Les causes de cette situation sont notre dépendance à plus de 65 % des multinationales du fractionnement et la pression qu'elles exercent sur les instances sanitaires de notre pays. Leur modèle économique repose sur l'exploitation et la marchandisation des produits issus du corps humain de donateurs en grande précarité économique, les frontaliers mexicains et des personnes vivant dans des territoires défavorisés de l'Union Européenne étant leurs publics cibles.

Cette situation, contraire au fondement de notre pacte républicain, n'est pas une fatalité !

La France a tous les atouts pour réussir et viser l'autosuffisance en médicaments dérivés du plasma :

- Notre pays peut compter sur plus de 1,5 million de donateurs de sang, dont la très grande majorité sont prêts à donner du plasma pour autant qu'il leur en soit donné la possibilité. D'ores et déjà, leur mobilisation a permis une progression de + de 40 % de la collecte de plasma par aphérèse en 2023. Ce mode de prélèvement est le seul qui permette l'augmentation de la collecte de plasma car la stabilisation, voire la baisse, des besoins en produits sanguins labiles ne permettent pas une croissance massive des prélèvements de sang total et engendrent de ce fait une baisse de la quantité de plasma qui en est issu.

- Reconnu mondialement, l'Etablissement Français du Sang est le collecteur public qui, sous condition d'octroi de moyens financiers et humains, est en mesure de développer un plan plasma visant la collecte de 1,4 million de litres en 2026-2027, soit 50 % des besoins nationaux.
- A la suite d'investissements publics, le Laboratoire français du Fractionnement et des Biotechnologies, fractionneur sous contrôle de l'Etat, sera en mesure, lors de l'ouverture de l'usine d'Arras, de traiter annuellement 3,3 millions de litres de plasma, ce qui permettra une large couverture des besoins français s'élevant à 2,6 millions.

Contrairement aux multinationales du fractionnement, ces acteurs nationaux sont totalement indépendants de la spéculation boursière, ce qui est positif en soi quand on voit par exemple les récents déboires financiers de la société GRIFOLS. Pour autant, les donneurs de sang, l'EFS et le LFB sont INOPERANTS sans une volonté affichée du gouvernement.

C'est pour cette raison que la Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole en appelle à la représentation nationale et à l'ensemble des décideurs publics afin qu'ils demandent avec force à l'Etat de prendre ses responsabilités et les mesures qui s'imposent :

- Permettre à l'EFS de développer massivement la collecte de plasma en lui donnant les moyens financiers et humains. Le tarif de cession du plasma de l'EFS est l'un des paramètres pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire. Au regard du budget de l'Etat, l'effort financier est minime. Il représente 5 % des mesures d'urgences de soutien à l'Hôpital annoncées en février 2024.
- Créer les conditions afin que le LFB puisse écouler ses Médicaments Dérivés du Plasma en France à travers des appels d'offres répondant aux exigences éthiques et environnementales et favorisant les circuits courts. Notre souveraineté sanitaire dans le domaine repose sur lui.
- Réviser, par le biais de l'ANSM et des agences d'Etat, l'ensemble des textes réglementaires selon le principe bénéfice/risque, afin de donner une plus grande agilité à la filière, dans le respect de la santé des donneurs et des patients.

Cet appel s'inscrit dans une démarche, non seulement éthique, mais également de renforcement de notre indépendance sanitaire et de limitation des coûts de la santé.

La croissance de la demande en MDP est exponentielle. L'offre étant oligopolistique, les multinationales du fractionnement ne manqueront pas d'imposer leurs tarifs, avec les conséquences prévisibles sur le budget de la sécurité sociale.

Au nom du droit à la santé et des principes fondateurs de notre pays, nous en appelons à la responsabilité de chacun.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre message,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre profond respect.



Jacques ALLEGRA
Président fédéral